Québec, le 27 octobre 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Référence : 3211-02-313 (N/Réf. : 532970222301)**

**Objet : Projet de stabilisation de la plage Rochelois - Ville de Port-Cartier**
**Réponse aux questions complémentaires de la séance du mercredi 21 octobre**

Monsieur,

Le 21 octobre dernier, la commission chargée de l'examen du projet présentement à l'étude s'est adressée à la Ville de Port-Cartier afin d'obtenir des renseignements complémentaires concernant le projet de stabilisation de la plage Rochelois. En ce sens, vous trouverez ci-dessous, les réponses de la Ville.

**Question 1 :**
En quelle année le stationnement et les aménagements du parc Rochelois ont-ils été réalisés?

**Réponse 1 :**
Le stationnement ainsi que le boulevard Rochelois ont été construits en 1975. Le plan de développement domiciliaire du secteur Est, tel que construit et daté de 1975, est présenté en annexe. Le parc des Rochelois a, quant à lui, été aménagé en 2002.

**Question 2 :**
Est-ce que d'autres travaux ont été faits dans le secteur, notamment sur la rue Rochelois, depuis la construction de celle-ci? Si oui, lesquels et quand?

**Réponse 2 :**
La seule modification apportée au secteur a été réalisée en 2002 lors de l'aménagement du parc des Rochelois, avec l'ajout d'une promenade. Cette promenade a toutefois dû être démantelée en 2017 à la suite d'une tempête majeure survenue en décembre 2016.

Des travaux d'urgence ont été réalisés la même année, en 2017, afin de limiter les effets de l'érosion côtière et de protéger les infrastructures routières ainsi que les résidences situées le long de la 5e Rue. Les interventions ont consisté à mettre en place une protection temporaire composée d'environ 300 sacs de sable recouverts d'un géotextile. Ces ouvrages de protection sont toujours présents dans le secteur au moment de la rédaction du présent document.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343
Sans frais : 1 866 951-3343

Question 3 :
Quel aurait été le coût du déplacement de l'émissaire qui était prévu dans la mouture du projet présenté en 2020?

Réponse 3 :
Le coût du déplacement de l'émissaire, tel qu'il était prévu dans la version du projet présentée en 2020, est estimé à environ 1,2 M$, taxes nettes. Cette option a été écartée en raison de ses impacts environnementaux et sociaux importants. Ceux-ci comprennent notamment les vibrations, le bruit et les émissions de poussières associés au dynamitage, ainsi que les enjeux d'acceptabilité sociale découlant de la réalisation de travaux de dynamitage sur des terrains privés.

Question 4 :
Veuillez partager avec la commission le plan d'action de la Ville de Port-Cartier pour la réception et le traitement des plaintes, notamment le mode et le délai de transmission aux entrepreneurs, de mise en place de mesures correctives et de retour vers le citoyen ou la citoyenne.

Réponse 4 :
Le plan d'action de la Ville de Port-Cartier pour la gestion des plaintes est présenté dans le document en annexe. Celui-ci explique la procédure qui sera mise en place dans le cadre de la réception de plaintes lors des travaux et pendant toute la durée de vie de l'ouvrage.

Question 5 :
Veuillez partager avec la commission le plan des infrastructures civiles de la rue des Rochelois.

Réponse 5 :
Le plan des infrastructures civiles de la rue des Rochelois est présenté dans le document en annexe.

Question 6 :
Est-ce que le projet entraînerait des répercussions sur la servitude aérienne d'Hydro-Québec au niveau de la 5e Rue? Si oui, lesquelles?

Réponse 6 :
La servitude aérienne d'Hydro-Québec associée aux poteaux électriques est située à l'arrière du talus, sur les lots de la 5e Rue. Des photographies de l'emprise de ces infrastructures sont présentées en annexe. L'extrémité arrière de la recharge de plage projetée viendra se raccorder à proximité de cette emprise.

La localisation précise de la servitude n'est pas documentée dans les cartographies municipales disponibles. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de déterminer avec exactitude le degré d'empiétement potentiel de la recharge de plage sur la servitude d'Hydro-Québec. Bien qu'aucune incidence sur les infrastructures existantes ne soit anticipée, une demande d'information complémentaire a été transmise à Hydro-Québec afin de valider l'emplacement et l'étendue de la servitude.

La Ville prévoit également de poursuivre les échanges avec Hydro-Québec afin de confirmer les exigences applicables. Cette démarche permettra de s'assurer du respect des normes en vigueur ainsi que des contraintes liées à la présence des équipements électriques avant le début des travaux.

Question 7 :
D'abord, pour le document présentant des modélisations de la migration des sédiments vers la baie Cachée, la commission vous demande d'y ajouter un commentaire écrit expliquant ce qu'on peut y observer. Ces images sont très techniques et nécessitent une vulgarisation pour permettre à tous de comprendre.

Réponse 7 :
Le document présentant les modélisations de la migration des sédiments vers la baie Cachée a été bonifié afin de faciliter son interprétation par le public. Des éléments explicatifs ont été ajoutés aux figures, notamment le patron de réfraction des vagues ainsi que des annotations permettant de mieux visualiser les processus côtiers illustrés. Une description vulgarisée accompagne également les figures afin de préciser les phénomènes observés et de mettre en contexte les résultats de la modélisation. Le document révisé est présenté en annexe.

Les figures 1 à 3 illustrent les conditions hydrodynamiques et le potentiel de mobilité des sédiments lors des tempêtes du 30 décembre 2016 et du 24 décembre 2022. Sur ces figures, l'image a) représente le patron de propagation des vagues dans le secteur d'étude (l'échelle de couleurs correspond à la hauteur des vagues (Hs) et les vecteurs (flèches) correspondent à la direction de propagation des vagues), l'image b) représente le champ de vitesses des courants littoraux générés par les vagues (l'échelle de couleurs correspond à la magnitude des vitesses d'écoulement et les vecteurs correspondent à la direction des courants), l'image c) représente le potentiel de mobilité des sédiments exprimé comme étant le diamètre médian maximal des sédiments pouvant être entraînés par les courants induits par les vagues (l'échelle de couleurs correspond au d50 maximal entraîné et les vecteurs sont ceux du champ des vitesses).

Dans la baie Brunelle, les résultats montrent que des courants littoraux se développent essentiellement sur une étroite bande confinée le long du rivage à l'est de la plage Rochelois. Le cap rocheux à l'est immédiat de la plage Rochelois est une zone sollicitée par des vagues très obliques (pratiquement parallèles à la côte du côté est, voir image a) des figures), ce qui conduit à des courants importants (voir image b) des figures) et à un potentiel de mobilité des sédiments plus élevé (image c), toutefois la côte rocheuse à l'est de la plage Rochelois limite significativement la quantité de sédiments disponibles. La présence de l'épi à l'est de la recharge a pour but de retenir les sédiments de la recharge lors d'évènements de ce type pour éviter leur migration vers l'est dans cette zone de plus forte sollicitation. Cela devrait donc limiter significativement l'apport de sédiments provenant de la recharge de plage Rochelois vers l'est. Il est important de noter que l'épi n'interfère pas de manière significative avec le transport sédimentaire des bancs de sable au large de la plage, l'épi a donc un impact limité sur la dynamique générale du système. La dynamique sédimentaire de la plage de la baie Brunelle est principalement régie par l'érosion du rivage de cette baie et le lien avec les bancs de sable, elle est relativement indépendante de la plage Rochelois en tant que telle (dont la dynamique est similaire), ce sont plutôt les bancs de sable et leur évolution qui assurent une certaine communication entre les deux secteurs.

La baie Cachée est bien en retrait en amont de l'étroite embouchure du cours d'eau qui y circule. Celle-ci est complètement protégée de l'action des vagues.

La rivière aux Rochers n'est pas exposée à un apport de sédiments provenant de la plage Rochelois en période de tempête.

### Question 8 :

Pour le document présentant des profils de la recharge de plage de la Pointe-aux-Outardes, la commission vous fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le dessin du bas de la première diapositive : le « à l'équilibre » de couleur bourgogne (celui le plus à droite) est en fait la pente à la construction.

### Réponse 8 :

Le document présentant des profils de la recharge de plage de la Pointe-aux-Outardes a été mis à jour afin de corriger la coquille qui était présente. Le document est présenté en annexe.

### Question 9 :

Afin de clarifier l'information présentée à la page 9 du document PDF « Complément d'information », veuillez préciser les empiétements dans le milieu hydrique et l'habitat du poisson en distinguant ceux découlant de la recharge sédimentaire de ceux associés aux ouvrages permanents (épi et conduite de l'émissaire).

### Réponse 9 :

Les empiétements dans le milieu hydrique et l'habitat du poisson sont présentés dans le tableau présenté en annexe. L'augmentation de l'empiétement en milieu hydrique par rapport au projet présenté en 2020 s'explique par la mise à jour de la limite du littoral en 2026 selon la méthode écogéomorphologique, laquelle a entraîné un recul de cette limite par rapport à celle établie en 2020.

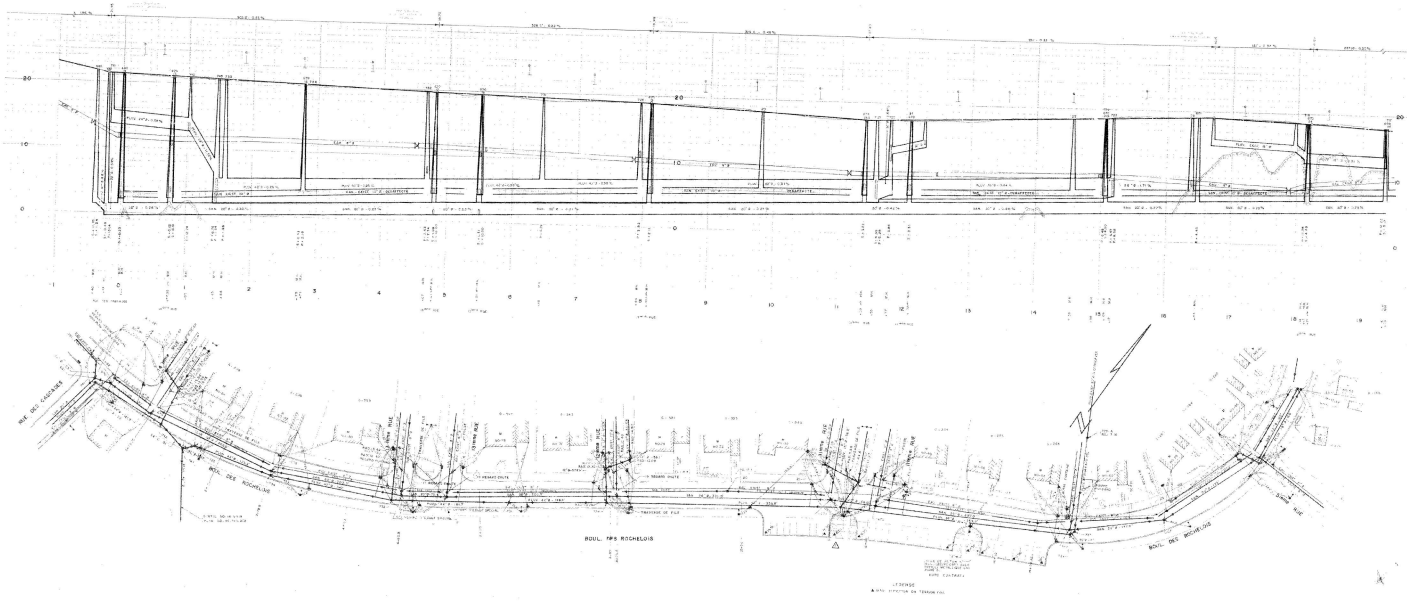


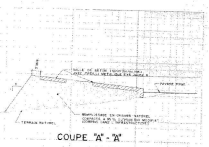
Dominic Lachance, ing., MBA
Directeur général adjoint
Fédération québécoise des municipalités

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 1



COUPE "A" - "A"

NOTE : LES DALLES ET BORDURES EN BETON SONT HORS CONTRAT

NOTE : LES TRAVAUX D'EGOUT SONTRAIN EN FOUTE DOUBLE AVEC REMBLAYAGE INTERIEUR EN BETON A 15 MPA

REVISIONS

VILLE DE PORT - CARTIER

DEVELOPPEMENT DOMICILIAIRE 1973

SECTEUR "EST"

TOMBEUR, MASSIE, BOURGOUIN, LOUCET, SIMARD & Associés

BOULEVARD DES ROCHELAIS
DE LA RUE DES CASCADES A L'AVENIR 1240E

PLAN & PROFIL

NO. AC-149-134+A

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 4

# Plan préliminaire de gestion des plaintes et des préoccupations citoyennes

**Projet de stabilisation de la plage Rochelois | Ville de Port-Cartier**

Document de réponse aux questions soulevées par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Contexte : Deuxième séance de la première partie de l'audience publique, 21 octobre 2026.

Question soulevée par M. François Boulanger, commissaire : *Comment la Ville prévoit-elle recevoir et gérer les plaintes, commentaires et préoccupations citoyennes, quelles ressources en assureront le traitement et dans quels délais?*

## RÉPONSE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Le présent document expose les grandes orientations du mécanisme de gestion des plaintes et des préoccupations citoyennes envisagé par la Ville. Il s'agit d'un plan préliminaire, élaboré à partir des bonnes pratiques en matière de relations citoyennes et de l'expérience acquise par la Ville dans le cadre de projets municipaux antérieurs. Les mesures proposées pourront être précisées selon l'évolution du projet, l'organisation du chantier et les besoins exprimés par la population.

## 1. OBJECTIF

La Ville entend mettre en place, avant le début des travaux, un mécanisme structuré de réception, de traitement et de suivi des plaintes, commentaires et préoccupations citoyennes. Ce mécanisme vise à faciliter les échanges avec la population, à assurer une prise en charge rigoureuse des signalements et à favoriser la résolution des problématiques avant, pendant et après les travaux.

## 2. CANAUX DE COMMUNICATION ENVISAGÉS

- Adresse courriel dédiée au projet : création envisagée d'une boîte permettant de centraliser les questions, plaintes et préoccupations.
- Ligne citoyenne : réception des demandes au 418 766-6633, selon les heures de service applicables.
- Site Web municipal : diffusion des coordonnées et des modalités de transmission des demandes sur une page consacrée au projet.
- Communications directes : possibilité de faire connaître ses préoccupations lors des rencontres d'information et des échanges avec les représentant·e·s municipaux.

## 3. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

La Ville envisage le processus suivant :

### Étape 1 : Réception et enregistrement

Chaque plainte serait consignée dans un registre de suivi comprenant notamment les coordonnées de la personne requérante, la date et le canal de réception, la nature et la localisation du problème, sa priorité, le service responsable, les interventions effectuées et la date de fermeture du dossier.

### Étape 2 : Accusé de réception

La Ville prévoit accuser réception des plaintes et préoccupations dans un délai cible de 24 à 48 heures ouvrables suivant leur réception, selon les heures de service applicables. Cet accusé de réception confirmerait la prise en charge de la demande. Ce délai doit être distingué du délai de traitement et de résolution, qui pourra varier selon la nature et la complexité de la situation.

### Étape 3 : Analyse et transmission

Les plaintes seront classées par catégorie (par exemple : bruit, poussière, circulation, sécurité, accès, dommages, etc.), par secteur géographique, selon leur niveau de gravité et selon leur niveau d'urgence. En effet, les situations présentant un risque immédiat pour la sécurité seraient traitées en priorité, selon les procédures applicables. Ce classement facilitera le suivi et la résolution des plaintes reçues.

Les plaintes seront acheminées aux ressources municipales concernées dans les meilleurs délais. Au besoin, elles seront également transmises aux responsables du chantier ou aux partenaires techniques concernés. Les situations présentant un risque immédiat pour la sécurité seront traitées en priorité et feront l'objet d'une transmission immédiate aux intervenants concernés, conformément aux procédures applicables.

### Étape 4 : Suivi et résolution

Certaines situations pourront être réglées rapidement, parfois le jour même, alors que d'autres nécessiteront des vérifications, une coordination entre intervenants ou des mesures correctives pouvant s'échelonner sur plusieurs jours. Les mesures correctives requises au chantier seront mises en place dans les meilleurs délais, en fonction de la nature et de l'ampleur de la situation. Toute situation présentant un risque immédiat pour la santé ou la sécurité fera l'objet d'une intervention prioritaire. Au besoin, les travaux concernés pourront être suspendus jusqu'à ce que les mesures appropriées soient mises en œuvre.

La Ville entend tenir les personnes requérantes informées de l'évolution de leur demande, notamment lorsque des démarches ou des délais supplémentaires sont nécessaires, selon les informations disponibles. Lorsque la résolution d'une plainte nécessite plus de cinq (5) jours ouvrables, un suivi intermédiaire sera transmis au plaignant afin de l'informer de l'état d'avancement du dossier et des étapes à venir.

### Étape 5 : Fermeture et documentation

Les démarches et les conclusions seraient consignées au registre afin d'assurer la traçabilité des interventions et de repérer les problématiques récurrentes. Lorsqu'une situation récurrente est constatée, la Ville, en collaboration avec l'entrepreneur, analyserait les causes sous-jacentes et

mettrait en œuvre les mesures correctives ou préventives appropriées afin d'en limiter la récurrence. À la fermeture du dossier, la Ville pourrait également solliciter une rétroaction de la personne requérante afin d'évaluer sa satisfaction à l'égard du traitement de la plainte et d'identifier des pistes d'amélioration du processus.

## 4. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION

La coordination administrative pourrait être assurée conjointement par une ressource administrative désignée et la conseillère aux communications, en collaboration avec les services municipaux concernés. La répartition précise des responsabilités serait déterminée avant le début des travaux. Cette coordination permettrait notamment d'assurer la gestion et le suivi du registre des plaintes, les communications avec les citoyens, ainsi que la coordination des interventions avec les responsables du chantier et, au besoin, les partenaires techniques concernés.

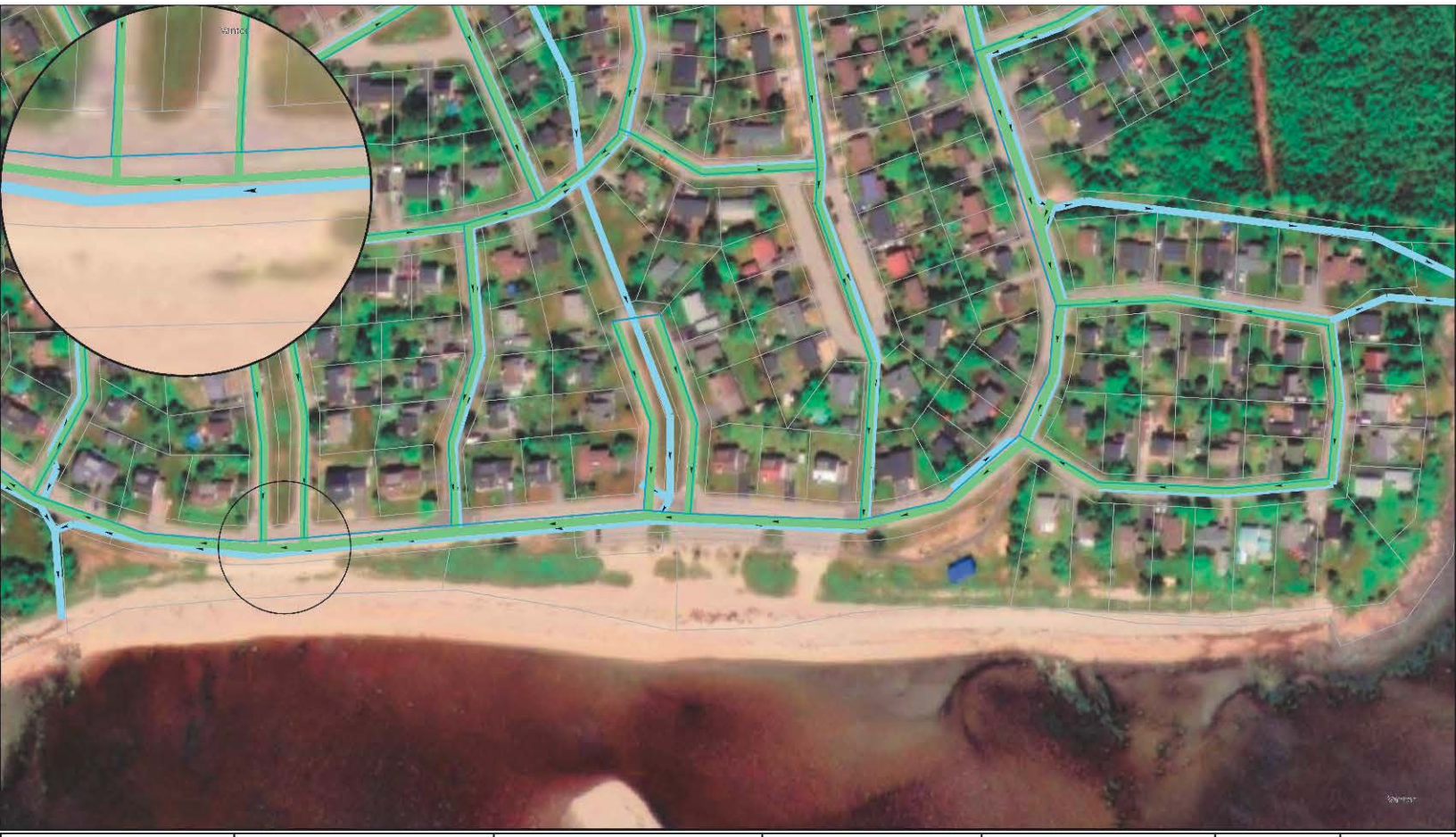
## 5. SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

Une compilation périodique permettrait de suivre les enjeux soulevés, de repérer les situations récurrentes et d'adapter les interventions et les communications. Les modalités définitives seront précisées selon l'organisation du chantier, les responsabilités des intervenants et l'échéancier de réalisation.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 5



PORT CARTIER

Travaux publics et services techniques

Ville de Port-Cartier

**PROJET :** Stabilisation du secteur de la plage Rochelois

**PLAN :** Relevé des infrastructures municipales du secteur de la plage Rochelois

**LÉGENDE**

- Conduites_Aqueduc
- Conduites_Sanitaires
- Gravitaire
- Refoulement
- Conduite_Pluviale
- Matrice

**RÉVISIONS**

| N° | Date | Description | Par |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| 0 | 2026-10-26 | Émis pour information | |

Note :
Localisation approximative tirée de la base de données municipale .
Ne pas utiliser pour construction ni pour localisation .
À valider par relevé terrain

**RÉFÉRENCES ET APPROBATIONS**

**Préparé par :** Abdellah Moujane

**Date :** 2026-10-26

**Vérifié par :** Pierre-Charles April, ing.

**Approuvé par :** Pierre-Charles April, ing.

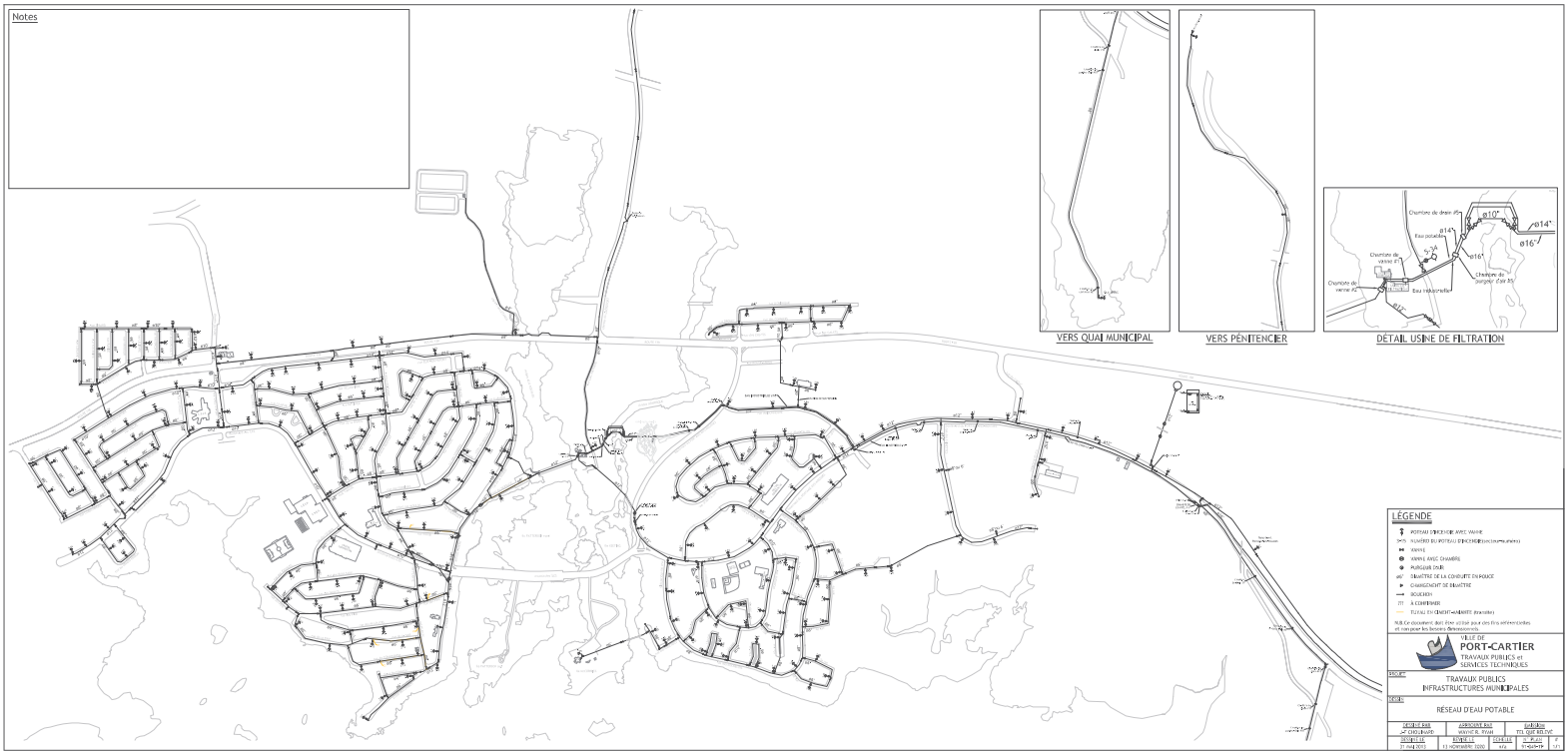
**Date approbation :** 2026-10-26

**Échelle :** 1 : 2800

**N° DE PLAN**
VPC-2026-R-01

**FOLIO**
0 de 1

Notes




LÉGENDE

- POTEAU D'INCENDIE AVEC VANNE
- NUMÉRO DU POTEAU D'INCENDIE (exemple seulement)
- VANNE
- VANNE AVEC CHAMBRE
- PURGEUR D'EAU
- SIGNATURE DE LA CONDUITE EN PLACE
- CHANGEMENT DE SIGNATURE
- BOUCHON
- ??? À CONFIRMER
- TUYAU EN CIMENT-AMIANTE (transite)

NB Ce document doit être utilisé pour des fins informatives et non pour les besoins d'ingénierie.

VILLE DE
**PORT-CARTIER**
TRAVAUX PUBLICS et SERVICES TECHNIQUES

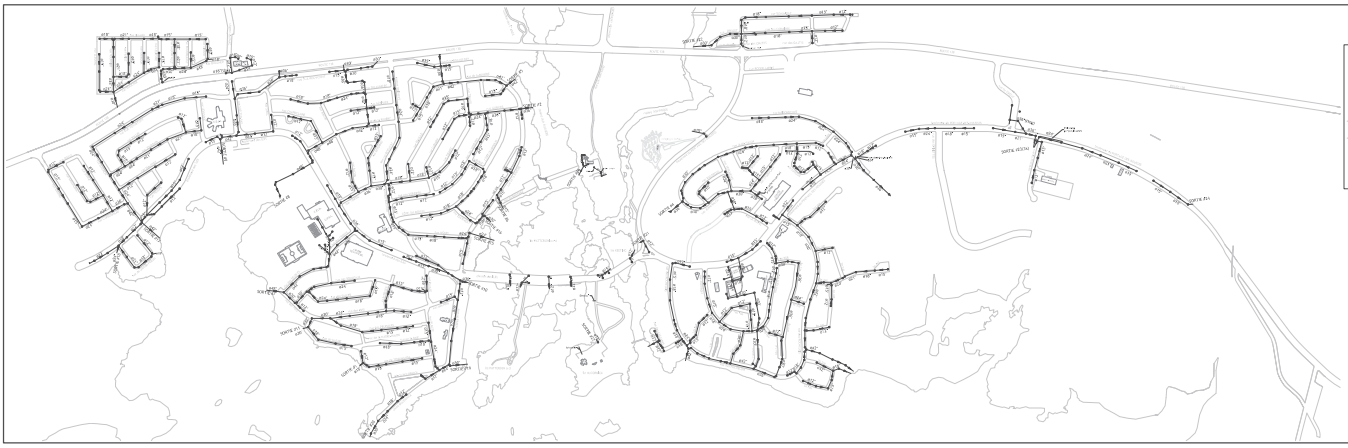
TITRE
TRAVAUX PUBLICS
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

SUJET
RÉSEAU D'EAU POTABLE

| DESSINÉ PAR | APPROUVÉ PAR | échelles |
|---|---|---|
| C. CHOUINARD | WAYNE R. RIVAS | TEL QUE MONTRÉ |
| DESSINÉ LE | ENTRÉ LE | MODIFIÉ LE |
| 21 mai 2015 | 13 NOVEMBRE 2020 | n/a |

N° DE PLAN
17-0XXX-X

N°
17-1






DÉTAIL USINE DE FILTRATION

LÉGENDE

FLÈCHE INDIQUANT LE SENS D'ÉCOULEMENT

REGARD PLUVIAL

PUISARD

ø17 DIAMÈTRE DE LA CONDUITE EN POUCES

N.B. Ce document doit être utilisé pour des fins référentielles et non pour les besoins dimensionnels.

VILLE DE
**PORT-CARTIER**
TRAVAUX PUBLICS et SERVICES TECHNIQUES

PROJET
TRAVAUX PUBLICS
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

TITRE
RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

| DESSINÉ PAR | VÉRIFIÉ PAR | APPROUVÉ |
|---|---|---|
| J.F. CHOUINARD | VALERIE E. RYAN | FG. QUÉ FG. EVE |
| ASSURÉ LE | DÉPOSÉ LE | ÉCHELLE | N° PLAN | F |
| 25 MARS 2011 | 14 JANVIER 2011 | AUCUNE | EM01-401 | 1/1 |

Notes




LÉGENDE

- TUYAU D'ÉCOULEMENT SOUS DÉCOULEMENT
- REGARD SANITAIRE
- PS POSTE DE POMPAGE
- ø10" DIAMÈTRE DE LA CONDUITE (EN POUCES)
- TRONÇON

N.B. Ce document doit être utilisé pour des fins référentielles et non pour les besoins dimensionnels

VILLE DE
**PORT-CARTIER**
TRAVAUX PUBLICS et SERVICES TECHNIQUES

TITRE:
TRAVAUX PUBLICS
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

SUJET:
RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

| DESSINÉ PAR | VÉRIFIÉ PAR | APPROUVÉ |
|---|---|---|
| JF CHOUINARD | WAYNE R. RYAN | TEL QUE RÉVISÉ |
| DESSINÉ LE | ÉCHELLE | N° PLAN |
| 17 FÉVRIER 2015 | 4 MAI 2021 | N.A.E. | SCHÉMA-04 | F 2/1 |

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 6









Photographies prises par la Ville de Port-Cartier le 27 octobre 2026.





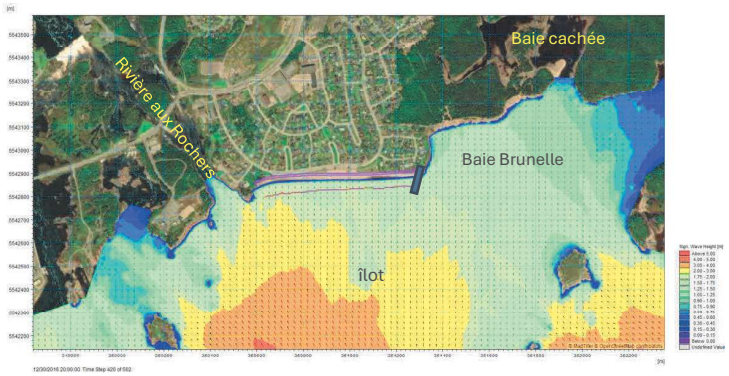


Photographies prises par la Ville de Port-Cartier le 27 octobre 2026.

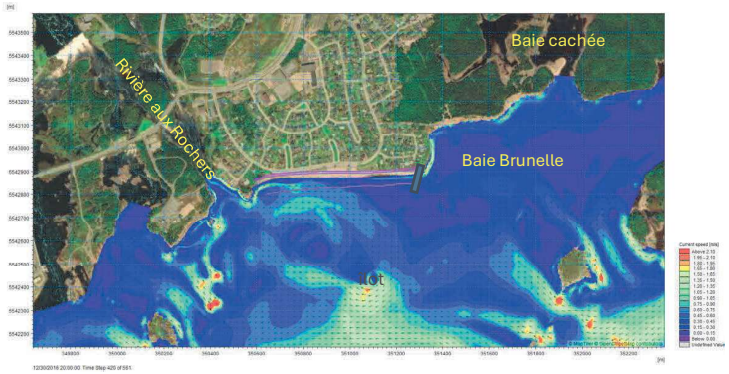
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

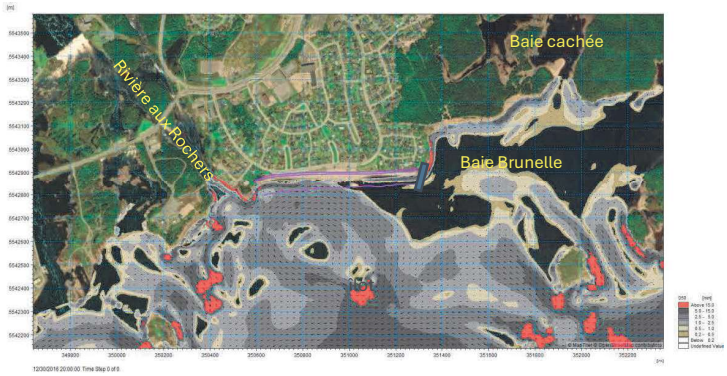
# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 7




a) Patron de transformation des vagues



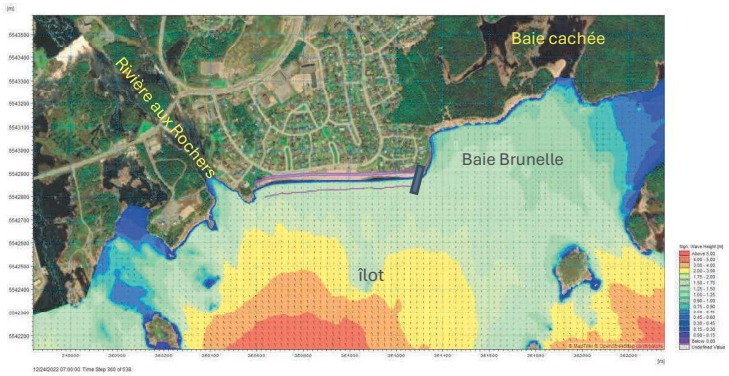

b) Champ de vitesses des courants induits par les vagues



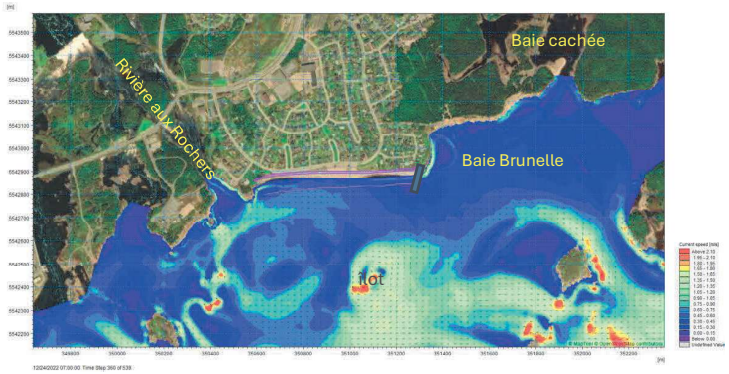

c) Diamètre maximal de sediment pouvant être entrainé par les courants induits par les vagues (couleurs), superposé aux champ des courants (vecteurs/flèches)

30 décembre 2016 – 20:00 UTC

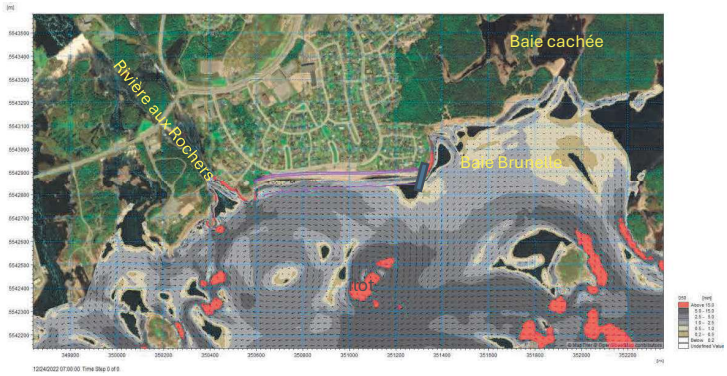
Figure 1




a) Patron de transformation des vagues




b) Champ de vitesses des courants induits par les vagues

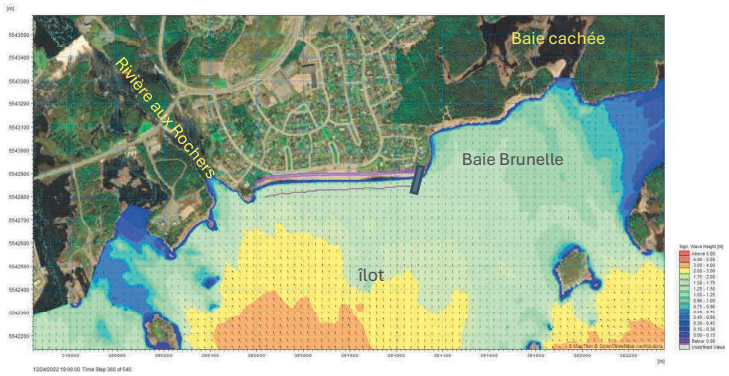



c) Diamètre maximal de sediment pouvant être entrainé par les courants induits par les vagues (couleurs), superposé aux champ des courants (vecteurs/flèches)

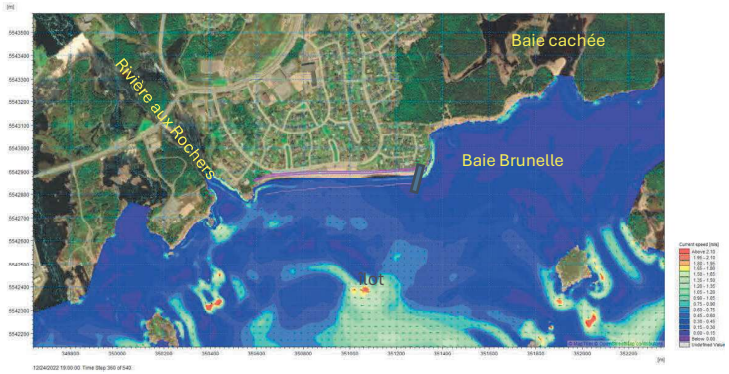
24 décembre 2022 – 07:00 UTC

Figure 2

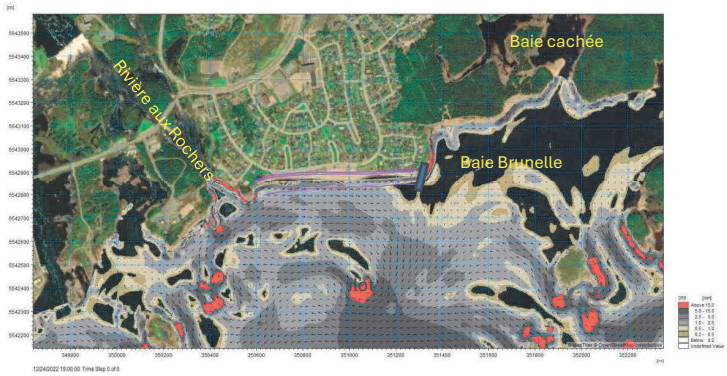
Réponses aux questions BAPE 20-21 octobre 2026




a) Patron de transformation des vagues




b) Champ de vitesses des courants induits par les vagues




c) Diamètre maximal de sediment pouvant être entrainé par les courants induits par les vagues (couleurs), superposé aux champ des courants (vecteurs/flèches)

24 décembre 2022 – 19:00 UTC

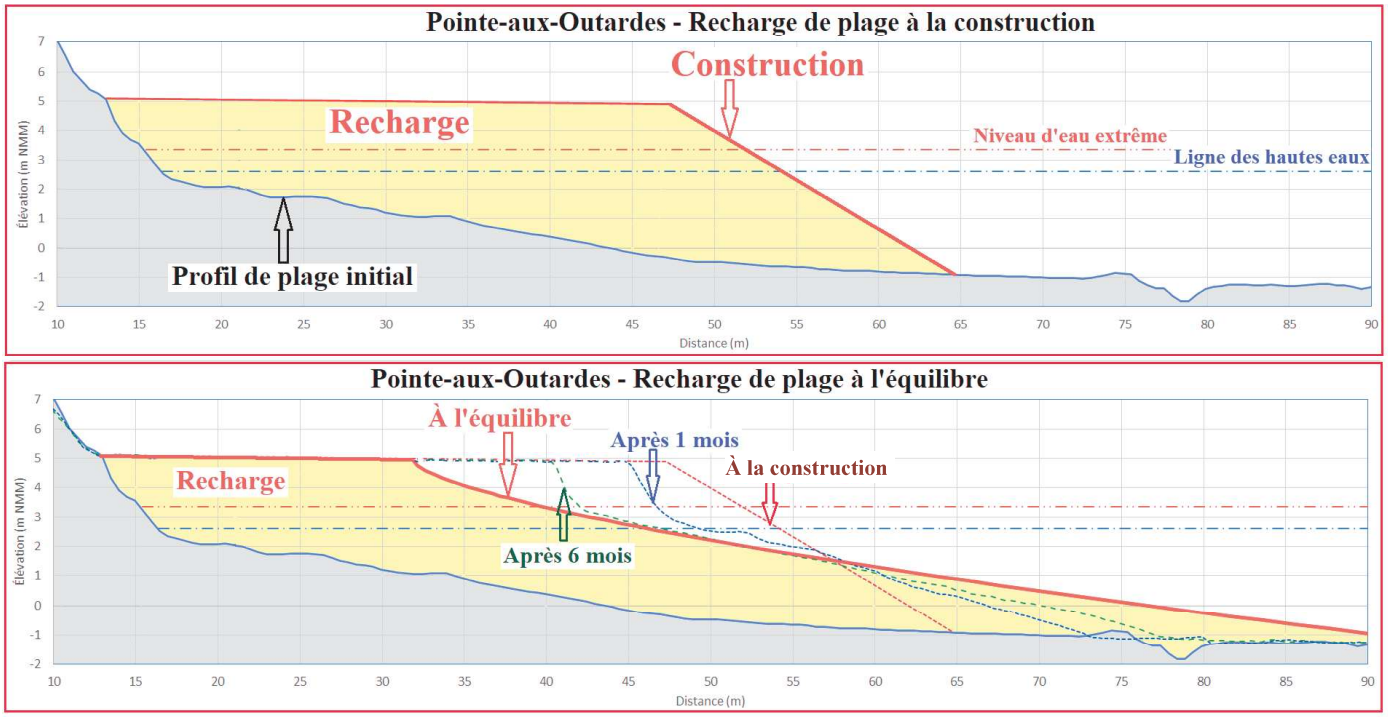
Figure 3

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 8

# Recharges de plage – Théorie



# Granulométrie des plages – Pte-aux-Outardes



# Granulométrie des plages – Pte-aux-Outardes



# Granulométrie des plages – Pte-aux-Outardes



# Granulométrie des plages – Pte-aux-Outardes



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PORT CARTIER

# ANNEXE DE LA RÉPONSE À LA QUESTION 9

Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier
Octobre 2026

En 2020, la limite du littoral a été déterminée à partir de la ligne des hautes eaux de récurrence de 2 ans. En 2026, cette limite a été mise à jour selon la méthode écogéomorphologique. L'empiétement en rive est calculé en considérant une largeur réglementaire de la rive de 10 m.

L'empiétement dans l'habitat du poisson est calculé à partir de la ligne de la pleine mer supérieure de grande marée (PMSGM).

| | **Empiétement en milieu hydrique : littoral et rive ($m^2$)** | | | **Empiétement dans l'habitat du poisson ($m^2$)** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recharge | Épi+ émissaire | **Total** | Recharge | Épi+ émissaire | **Total** |
| Pour le projet présenté dans l'étude d'impact en 2020 | 27 430 | 1 120 | **28 550** | 15 070 | 840 | **15 910** |
| Pour le projet présenté dans l'addenda en juin 2026 (pour le milieu hydrique en utilisant la méthode écogéomorphologique) | 32 377 | 1 080 | **33 457** | 12 850 | 729 | **13 579** |
| Pour le projet présenté en octobre 2026 (pour le milieu hydrique en utilisant la méthode écogéomorphologique) | 32 230 | 1 372 | **33 601** | 12 855 | 949 | **13 804** |